

Le très hon. M. Pearson: Nous devrions donc abandonner cette question de privilège particulière, commencer l'enquête, et surtout reprendre les travaux de la Chambre des communes.

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Qui les a interrompus?

L'hon. M. Fulton: Monsieur l'Orateur, j'aimerais savoir si le premier ministre accepterait la recommandation visant à former un comité de tous les partis pour chercher un terrain d'entente.

Le très hon. M. Pearson: Le décret a été adopté. Je pense qu'il est régulier, raisonnable, et qu'il doit être exécuté. (*Applaudissements*)

L'hon. M. Churchill: Tout a été arrangé.

• (10.00 p.m.)

L'hon. M. Starr: Monsieur l'Orateur, les remarques que vient de faire le premier ministre témoignent, à mon avis, de l'arrogance du gouvernement actuel qui tente d'imposer sa volonté aux députés. Nous devrions avoir la chance d'étudier cette question. Nous voulons entendre les objections qu'il a contre ce qu'on a proposé.

M. l'Orateur: A l'ordre.

Le très hon. M. Pearson: Nous pourrions peut-être discuter demain une motion de subsides. Puis nous pourrions poursuivre les travaux que nous avons à faire et permettre à mon ami de débattre à son gré et selon le Règlement la question portant sur une motion de subsides.

L'hon. M. Starr: En ce qui me concerne, le premier ministre a perdu la confiance de la Chambre, et toute proposition faite par lui. . .

Une voix: Proposez cela demain.

L'hon. M. Starr: . . . n'a absolument aucun mérite.

M. l'Orateur: A l'ordre. En conformité des dispositions de l'article provisoire 39A du Règlement, une motion portant ajournement de la Chambre est censée avoir été maintenant présentée.

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée.

AGRICULTURE—CÉRÉALES DE PROVENDE— PRIX DÉRAISONNABLES

M. E. R. Schreyer (Springfield): Monsieur l'Orateur, lorsque j'ai posé ma question au

[Le très hon. M. Pearson.]

ministre de l'Agriculture mercredi dernier, je n'ai pas été satisfait de sa réponse. J'ai signifié mon intention de soulever la question après dix heures. Certes, depuis ce temps-là, nous avons assisté à un débat fort étrange, ésotérique même, sur les privilèges des députés. Il me semble étrange maintenant que la première question dont nous soyons saisis après ce débat soit celle des approvisionnements et des prix des céréales de provende dans l'Est du Canada.

Mercredi dernier, le ministre de l'Agriculture a déclaré, en réponse à ma question, qu'il était au courant de la pénurie de céréales de provende dans certaines régions de l'Est canadien. Il a semblé indiquer, sans le dire explicitement, qu'il était au courant des plaintes formulées sur les prix élevés exigés des cultivateurs de l'Est canadien pour les céréales de provende. D'après mes renseignements, on exige des cultivateurs jusqu'à \$6 les cent livres de criblures. A moins que ces renseignements soient inexacts, ce prix est presque incroyable.

Sans entrer dans tous les détails, monsieur l'Orateur, j'aimerais que le ministre nous dise exactement de quels renseignements dispose son ministère sur les céréales de provende dans l'Est du Canada. La situation est-elle aussi grave que semble l'indiquer le prix de \$6 les cent livres? Si oui, quels sont les projets immédiats du ministre pour remédier à la situation? Je sais que le ministre a affirmé mercredi que le gouvernement étudiait certaines propositions et qu'il présenterait une mesure législative tendant à la création d'un organisme des céréales de provende de l'Est.

Cette initiative pourra porter fruit dans l'avenir, mais que fait-on pour régler la situation actuelle? La réponse du ministre a laissé à désirer sur ce point. La question comporte un autre aspect dont le ministre devrait être au courant. Des offres ont été faites de certaines régions de l'Ouest canadien en vue d'expédier directement, aux régions où il y a pénurie, des céréales de provende, mais apparemment, soit à cause d'obstacles légaux, soit pour des raisons d'ordonnances et de règlements qui tiennent de la Commission canadienne du blé et du commerce des céréales, il est impossible de faire des expéditions directes. Cependant, ce serait peut-être le moyen le plus expéditif de régler le problème.

Je voudrais demander au ministre s'il n'est pas trop difficile d'examiner ce problème en vue de passer outre aux exigences de la loi et du règlement. Il devrait être possible, de temps à autre, dans des circonstances exceptionnelles et pressantes, de passer outre aux